

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est tenu en séance ordinaire en la mairie de SAINT-VINNEMER, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs DELPRAT Eric, ROY Yohan, DUMINY David, GUILLEMIN Eric et mesdames YVOIS Caroline, MIGNON Isabelle, GALLET Dominique et BOIVIN Sandrine.

**Absents excusés** : Monsieur MANGIN David ayant donné pouvoir à madame MIGNON Isabelle.

Madame LEMOYNE Chantal ayant donné pouvoir à Madame YVOIS Caroline.

**Absents** : Monsieur PARIS Thomas et Madame POLIDORE Eliane.

Un scrutin a eu lieu, Madame Caroline YVOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 12/12/2024 à l'unanimité.

### **• Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance « consommation eau potable » et une redevance « performance des réseaux d'eau potable ».

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, le Conseil Municipal décide de fixer à 0,017 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable ». Celle-ci doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 9    | 0      | 1          |

### **• Redevance performance des systèmes d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance « performance des systèmes d'assainissement ».

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, le Conseil Municipal décide de fixer à 0,0267 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 9    | 0      | 1          |

• **Convention d'occupation temporaire – Restaurant du port de Tanlay**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale l'avis d'appel à projet publié le 23 décembre 2024 concernant la recherche d'un porteur de projet pour exercer une activité de restauration dans un bâtiment situé au port de Tanlay.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'unique candidature reçue suite à la parution de cet avis et annonce qu'il s'agit de la société « EVALEEN RESTAURANT », dirigé par Madame DELORD Camille, afin de mettre en place cette activité et d'en définir les modalités, il convient d'établir une convention d'occupation temporaire (C.O.T) entre les usagers et la commune de Tanlay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la candidature de Mme DELORD Camille, gérante de la société EVALEEN RESTAURANT et autorise le Maire à signer la C.O.T et toute autre pièce nécessaire.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Convention d'occupation temporaire – Hébergement de loisirs au port de Tanlay**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la convention prise avec Monsieur DROSSON Thierry et Madame PIOTROSKI Emmanuelle relative à l'activité d'hébergement de loisir sur le bateau AMAZONE au port de Tanlay.

Le Maire propose le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la convention du 01/09/2024 au 31/12/2027 et autorise le Maire à signer la C.O.T et toute autre pièce nécessaire.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Convention d'occupation temporaire – Bateau stationnaire SAMANA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la demande de stationnement de Monsieur BOUGANT Jean-Pierre concernant son bateau « SAMANA ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'établissement d'une convention du 01/01/2025 au 31/12/2027 et autorise le Maire à signer la C.O.T et toute autre pièce nécessaire.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Tarif de l'eau et de l'assainissement – période 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs eau et assainissement appliqués les années précédentes et les travaux réalisés et à réaliser sur le réseau eau et assainissement pour la restauration du réseau eau et assainissement.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, soit :

→ Eau : Abonnement : 45.00 € / M³ consommé : 1.80 €

→ Assainissement : Abonnement : 70.00 € / M³ assaini : 1.80 €

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 09   | 1      | 0          |

• **Remboursement des frais de fonctionnement relatifs au RSP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les professionnels de santé, réunis au sein d'une SISA, règlent les factures d'électricité, d'eau et de chauffage pour l'ensemble du bâtiment de la Maison de Santé pluridisciplinaire et du relais de service public et qu'il convient de rembourser à la SISA les frais relatifs au fonctionnement du Relais de Services Public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le remboursement à la SISA Médicale de Tanlay.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Admissions en non-valeurs - Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente les non-valeurs proposées par le SGC d'Avallon pour différentes raisons : personnes décédées et demandes de renseignements négatives, combinaison infructueuse d'actes, PV de carence etc.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des factures d'eau et d'assainissement pour un montant total de 598.47 €,

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Participation financière dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement 2025**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement sont effectués par le personnel technique et administratif de la commune. Il est donc nécessaire que le budget annexe du service Eau et assainissement participe financièrement aux frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

**TOTAL 2025 : TECHNIQUE + ADMINISTRATIF = 38 447.60 €**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, donne son accord pour que le budget annexe du service Eau et assainissement rembourse à la commune les frais de personnel pour les travaux effectués pour l'année 2025 sur les réseaux d'eau et assainissement.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10   | 0      | 0          |

• **Attribution des lots n°1, n°6, n°8 – Marché 2024-001 Réhabilitation Mairie de Tanlay.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 du Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 du Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2021-023 portant sur le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay et sur la demande d'une subvention au titre de la DETR ;

**Vu** la délibération n°2024-0025 portant sur le projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay, sur la demande de subvention au titre de du FONDS VERTS, TERRITOIRE EN ACTION, EFFILOGIS, auprès de la CCLTB et sur l'approbation du plan de financement.

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23/12/2024 et fixant au 23/01/2025 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Mairie de Tanlay.

**Vu** la commission appel d'offres réunie le 23/01/2025 à 20h00 pour l'ouverture des plis.

**Vu** la commission appel d'offres réunie le 20/02/2025 à 20h00 pour l'analyse des offres.

Après délibération du Conseil Municipal, les lots sont attribués comme suit :

| Lot | Désignation                                | Estimation<br>En € HT | Attribution  | TOTAL OFFRE DE BASE + PSE<br>En € HT |
|-----|--------------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------------------|
| 1   | Démolitions / Déplombage<br>/ Désamiantage | 147 700.00 €          | MICHEL SA    | 148 416.00 €                         |
| 6   | Cloisons / Doublages /<br>Faux-plafonds    | 66 700.00 €           | LOPES VIEIRA | 132 879.39 €                         |
| 8   | CVP Plomberie                              | 109 410.00 €          | KADRI        | 116 000.28 €                         |

|      |        |            |
|------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 10   | 0      | 0          |

• **Plan de financement – Aire de Camping-car Tanlay.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet d'aire de camping-car sur la parcelle ZK 53 à Tanlay.

Le Maire présente le coût d'objectif estimatif en détaillant les travaux à réaliser :

|                                                                  | Montants              |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Aménagement 1 (Terrassement-Stabilisation-Assainissement)</b> | 60 639.70 € HT        |
| <b>Aménagement 2 (Terrassement pour installation matériel)</b>   | 15 500.00 € HT        |
| <b>Electricité (Alimentation-Câblage)</b>                        | 9 547.20 € HT         |
| <b>Végétalisation (Plateformes - Emplacements)</b>               | 8 496.00 € HT         |
| <b>TOTAL en € HT</b>                                             | <b>94 182.90 € HT</b> |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer les devis ci-dessus, accepte le plan de financement suivant pour un montant total à financer de 94 182.90 € HT, et sollicite l'attribution de subventions.

|      |        |            |
|------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 10   | 0      | 0          |

• **DEVIS VEOLIA – Renouvellement hydraulique et pompe station de pompage Tanlay.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le diagnostic effectué par VEOLIA laissant apparaître la nécessité du renouvellement complet de la partie hydraulique comprenant la pompe de chloration de la station de pompage de Tanlay.

Il y a lieu de se prononcer sur le devis proposé par VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 30 988.80 € HT.

|      |        |            |
|------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 10   | 0      | 0          |

**Questions diverses :**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges entre les époux Couffon, domiciliés à Quincy et la commune de Tanlay relatifs à une éventuelle cession ou échange de terrain.

2. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise VEOLIA relatif à l'installation d'une pompe de chloration pour la distribution de l'eau à Quincy. Ce devis s'élève à 5 155.61 € et ne nécessite pas l'avis du Conseil Municipal.

- 
- **Délibération n°2025-0001** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.
  - **Délibération n°2025-0002** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Redevance performance des systèmes d'assainissement.
  - **Délibération n°2025-0003** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Convention d'occupation temporaire – Restaurant du port de Tanlay.
  - **Délibération n°2025-0004** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Convention d'occupation temporaire – Hébergement de loisirs au port de Tanlay.
  - **Délibération n°2025-0005** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Convention d'occupation temporaire – Bateau stationnaire SAMANA.
  - **Délibération n°2025-0006** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Tarif de l'eau et de l'assainissement – période 2025/2026.
  - **Délibération n°2025-0007** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Remboursement des frais de fonctionnement relatifs au RSP.
  - **Délibération n°2025-0008** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Admissions en non-valeurs - Budget eau et assainissement.
  - **Délibération n°2025-0009** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Participation financière dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement 2025.
  - **Délibération n°2025-0010** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Attribution des lots n°1, n°6, n°8 – Marché 2024-001 Réhabilitation Mairie de Tanlay.
  - **Délibération n°2025-0011** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** Plan de financement – Aire de Camping-car Tanlay.
  - **Délibération n°2025-0012** Visée par la sous-préfecture le 25/02/2025  
**Objet :** DEVIS VEOLIA – Renouvellement hydraulique et pompe station de pompage Tanlay.

*Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.*

---